



Coalition for the International Criminal Court

coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

À Manille : Evelyn Balais-Serrano
Coordinatrice régionale pour l'Asie et le Pacifique
Coalition pour la CPI
Tél : +632 456 6196 or +632 926 7882
serrano@coalitionfortheicc.org

À New York : Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tél : (+1) 646 465 8540
suhr@coalitionfortheicc.org

Michelle Reyes Milk
Officier de liaison pour l'Asie et le Pacifique
Coalition pour la CPI
Tél : (+1) 646 360 5082
reyes@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tél : (+31) 70 311 10 82
maillet@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

16 janvier 2012

LA COALITION MONDIALE APPELLE LES ÉTATS DU PACIFIQUE À REJOINDRE LE STATUT DE ROME

*La société civile exhorte Kiribati, la Micronésie, Niue, Palau,
la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tonga et Tuvalu à renforcer la
voix de la région du Pacifique à la Cour pénale internationale*

New York, États-Unis - Dans le cadre d'un effort déployé à l'échelle mondiale et régionale, la Coalition pour la Cour pénale internationale a appelé aujourd'hui les États du Pacifique qui n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome, à savoir Kiribati, la Micronésie, Niue, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tonga et Tuvalu à accentuer leurs efforts de ratification et à rejoindre la Cour pénale internationale (CPI) au plus vite.

Dans le cadre de sa campagne mondiale pour un soutien universel à la Cour, la Coalition appelle chaque mois différents pays à ratifier le Statut de Rome,

traité fondateur de la CPI. Ce mois-ci, la Coalition cible les États du Pacifique qui n'ont pas encore ratifié le traité. Dans des lettres datées du 12 janvier 2012 et adressées aux gouvernements des États du Pacifique ciblés, la Coalition pour la CPI, un réseau mondial de plus de 2 500 organisations de la société civile dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, a instamment appelé à la prise de mesures immédiates pour ratifier ou adhérer au Statut de Rome.

La récente adhésion historique du Vanuatu au Statut de Rome le 2 décembre 2011 et qui a porté l'effectif des États parties au Statut de Rome au nombre symbolique de 120 États (correspondant au nombre d'États ayant voté en faveur de l'adoption du Statut de Rome en 1998) a contribué à renforcer la voix du Pacifique au sein de la CPI. Elle a également porté le nombre total des États parties à la CPI dans la région Asie et Pacifique à 17. Malgré cette avancée, les États du Pacifique demeurent sous-représentés au sein du système du Statut de Rome.

« La participation des pays du Pacifique au système du Statut de Rome sera cruciale tant la région Asie et Pacifique dans son ensemble tente de rattraper le reste du monde pour donner forme au nouveau mécanisme de la justice internationale que constitue la CPI », a déclaré Evelyn Balais-Serrano, coordonnatrice régionale pour l'Asie et le Pacifique de la Coalition pour la Cour pénale internationale. « Avec l'adhésion à la CPI, ils ont tout à gagner car ils renforcent leur propre système judiciaire et juridique. »

Au 2 décembre 2011, 120 États ont ratifié le Statut de Rome. Parmi eux, 8 appartiennent à la région du Pacifique: l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Samoa, les Fidji, les Îles Marshall, les Îles Cook, Nauru et le Vanuatu. Au cours des dernières années, plusieurs acteurs, y compris les officiels de la CPI et les organisations de la société civile, ont pris des initiatives importantes pour promouvoir de nouvelles ratifications en Asie et dans le Pacifique.

Contexte : *La CPI est le premier tribunal international permanent capable de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, selon lequel la Cour n'intervient que si les systèmes juridiques nationaux n'ont pas la volonté ou ne sont pas en mesure d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il existe actuellement 7 enquêtes actives devant la Cour : la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour, le Soudan, l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 19 mandats d'arrêt*

et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a également déclaré examiner 8 autres situations sur 4 continents, dont l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, la République de Corée, le Nigeria et la Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la Cour soit juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui rendent justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.coalitionfortheicc.org

###